

## ALGORITHME DE DÉCISION | PUNAISES

### CAS D'INFESTATION OU CAS SUSPECTÉ

#### RE (ressources établissement)

##### Intervenant :

Évaluer la situation  
Débuter les mesures inscrites dans la procédure  
Aviser son chef de service  
Aviser le coordonnateur d'activité le soir/nuît et fins de semaines  
Compléter un avis de suspicion ou infestation dans intranet  
(Dossier/punaises de lit/transmettre un état de situation)

#### RC (ressources contractuelle)

##### Responsable de la ressource :

Évalue la situation  
Débuter les mesures inscrites dans la procédure  
Aviser la praticienne ressource  
Aviser le Centre de crise L'Appoint qui complètera un avis de suspicion ou infestation dans intranet  
(Dossier/punaises de lit/transmettre un état de situation)

#### Établissement

##### Chef d'unité ou son remplaçant :

Évaluer la situation  
Débuter les mesures inscrites dans la procédure  
Aviser le service de l'hygiène salubrité  
Aviser le coordonnateur d'activité le soir/nuît et fins de semaines  
Compléter un avis de suspicion ou infestation dans intranet  
(Dossier/punaises de lit/transmettre un état de situation)

- Le soutien et le suivi dans l'application des mesures à mettre en place, selon la procédure, est assuré par **chef de service/praticienne ressource**, la collaboration des intervenants du milieu de vie et le service de prévention des infections au besoin
- Selon la situation, le soutien apporté pourra être soit à distance ou sur place
- Un lien avec le chef de service de l'hygiène salubrité pourra être effectué si besoin
- **Les fins de semaine** le coordonnateur d'activité assure le suivi de la procédure en collaboration avec le chef de secteur de l'hygiène salubrité.

Les étapes de la procédure à mettre en place sont assurées par le chef de service de l'hygiène salubrité en collaboration avec le service de la prévention des infections.

**Les fins de semaine, soir et férié** le coordonnateur d'activités assure le suivi de la procédure en collaboration avec le chef de secteur de l'hygiène salubrité au poste 2189. Si pas de réponse, contacter la sécurité au 2221 afin que ces derniers le contact.

- Le niveau de gravité est déterminé par le chef service DSIS et le chef de service de l'hygiène salubrité. Le coordonnateur d'activité (soir, nuit, fin de semaine) et le chef de secteur de l'hygiène salubrité détermine le niveau de gravité
- À partir de la gravité 2, l'exterminateur détermine l'ampleur de l'infestation

### ÉVALUATION DE LA GRAVITÉ

<u>GRAVITÉ 1</u>	<u>GRAVITÉ 2</u>	<u>GRAVITÉ 3</u>	<u>GRAVITÉ 4</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soupçon</li> <li>• Suivre les étapes de la procédure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 pièce infestée</li> <li>• Suivre les étapes de la procédure</li> <li>• Exterminateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 pièces et plus de touchées, <b>aviser le GOMU</b></li> <li>• Suivre les étapes de la procédure</li> <li>• Exterminateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Infestation hors de contrôle, contacter le 2221</li> <li>• Le support proviendra du PMU ou GOMU pour évacuation de la ressource et accueil à l'Institut</li> </ul>